

Article

« Aurore, l'enfant martyr. Essai sur la violence faite aux enfants »

Jean Gaudreau

Santé mentale au Québec, vol. 17, n° 1, 1992, p. 55-72.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/502045ar>

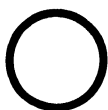
DOI: 10.7202/502045ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org



Aurore, l'enfant martyr Essai sur la violence faite aux enfants

Jean Gaudreau*

R ressortir de la petite histoire récente du Québec rural ce drame-symbole de l'enfant martyr que fut Aurore Gagnon: cela n'est pas sans provoquer, dans une perspective systémique en tout cas, des réflexions et une mise en perspective qui vont bien au-delà des généralités auxquelles ce genre de récit donne habituellement lieu. On voit bien, par exemple, que le comportement de la belle-mère d'Aurore, pour aberrant qu'il soit, n'en est pas moins surdéterminé par un ensemble de circonstances du milieu. Les conditions sociales d'aujourd'hui ne ressemblent guère à celles de naguère; il n'empêche que, certains facteurs étant réunis, les enfants, qui sont pourtant notre bien le plus précieux, continuent d'être en danger en présence de leurs propres parents.

«Elle était une élève modèle»

(Yvonne Saintonge,
institutrice à Sainte-Philomène,
parlant d'Aurore Gagnon,
au procès de Marie-Anne Houde-Gagnon)

Au plan sociologique, le XX^e siècle québécois francophone aura été marqué par un grand sociodrame, celui qui illustra le sort réservé à Aurore Gagnon, l'enfant martyr... Nous rappellerons d'abord, dans cet essai, l'essentiel des faits connus. Nous tenterons ensuite de situer ces événements dans leur contexte spatio-temporel. Nous concluons sur une illustration d'analyse systémique de ce cas particulier et à maints égards exemplaire.

* L'auteur est professeur titulaire au département de psychopédagogie et d'andragogie de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Ses recherches et son enseignement portent sur le développement et l'éducation des enfants.

Paroisse de Sainte-Philomène, Fortierville, Comté de Lotbinière, Québec, février 1920²

Qu'on s'en reporte aux historiens et aux chroniqueurs. Ce n'est pas d'hier que la majorité des Québécois se passionnent pour les annales judiciaires et que leurs journaux (et maintenant leurs stations de télévision) rapportent, souvent en direct et en temps réel, des faits divers à profusion³. Le fait n'est pas propre au Québec, d'ailleurs.

C'est dans un contexte de notoriété un peu scabreuse que se situe l'horrible affaire d'Aurore Gagnon, dite Aurore l'enfant martyre. Qui était Aurore? Quelle était donc sa famille? Comment un tel drame cadrait-il avec l'époque? Pourrait-il se reproduire aujourd'hui? Et, surtout, pourquoi revenir sur cette histoire vieille maintenant de soixante-dix ans?

Parlant du plus célèbre des cas névrotiques analysés par Freud, Jaccard (1973) écrit: «*Si l'Homme aux Loups donne à rêver, c'est qu'il agit sur nous à la manière d'un révélateur*» (Jaccard, 1973, 110). Comme nous allons l'examiner dans cet essai, il en est de même d'Aurore. Elle fait partie de l'imaginaire québécois, de son folklore, de sa fantasmagorie. Le théâtre, le cinéma, la littérature, la culture québécoise parlent d'elle, de la petite enfant martyre de Sainte-Philomène. Imprégnons-nous un peu de sa trajectoire de vie et de son enseignement.

Aurore et sa famille

D'un précédent mariage avec feu Napoléon Gagnon, Marie-Anne Houde, née à Sainte-Sophie-de-Lévrard, a eu six enfants dont cinq sont décédés en très bas âge⁴. Au moment de son remariage avec Téléphore Gagnon, le père d'Aurore, Marie-Anne emmène avec elle son fils aîné Gérard, seul survivant de sa première famille. Celui-ci a 9 ans en 1920. Au procès de sa mère pour le meurtre d'Aurore, en avril 1920, la Couronne fera de lui un témoin à charge écrasant pour sa mère.

Au moment de son deuxième mariage, en 1918, l'époux Téléphore est déjà père de trois enfants: l'aînée, Marie-Jeanne, 11 ans, est suivie d'Aurore, 9 ans et de Georges, 7 ans. Incidemment, Georges a à peu près le même âge que son frère par alliance. Quant à la petite Marie-Jeanne, elle aurait agi à l'occasion, et sous les ordres de sa belle-mère, comme cotortionnaire d'Aurore; ce sera du moins, lors du procès, le témoignage d'un voisin de la famille, Charles Lemay, cultivateur, qui vivait «à deux ou trois arpents de la famille Gagnon».

Selon la technique figurative imaginée par McGoldrick et Gerson (1985), le génogramme représenté à la figure 1 illustre, entre autres, les

relations de parenté légale et biologique d'Aurore et de sa famille. Cette reconstitution est faite à partir des indications de Bizier (1981), du film de Jean-Yves Bigras (1951-1952) et surtout des principaux journaux de l'époque qui relatèrent par le menu détail les procès séparés de Marie-Anne Houde, puis de Téléphore Gagnon, respectivement pour meurtre au premier degré et pour manslaughter (homicide involontaire). Malgré son aspect fragmentaire, le génogramme fait tout de même ressortir :

- la position de cadette d'Aurore et son peu de différence d'âge avec le reste de la fratrie;
- la parenté par alliance, avant même leur mariage, de Téléphore Gagnon et de Marie-Anne Houde;
- le degré de parenté d'un témoin oculaire très important, Marguerite Lebeuf; nous reviendrons plus loin sur le témoignage de cette cousine germaine d'Aurore;
- le peu de renseignements précis dont on dispose sur la parenté du père et de la belle-mère d'Aurore, sinon un ensemble de racontars peu dignes de foi sur l'éthylisme familial généralisé, du moins du côté masculin de la famille Houde;
- la liste des personnes alors très importantes, au village d'Aurore et alentour.

Ce génogramme illustre aussi les renseignements disponibles. Comme il est aisé de le constater, la parenté élargie d'Aurore semblait s'établir exclusivement du côté de la famille de sa mère biologique, d'une part, et de la famille de son père, d'autre part; rien du côté de la famille de sa belle-mère, que ce soit du côté Houde ou du côté Auger.

Il est aussi intéressant de savoir que les deux époux de Marie-Anne Houde étaient probablement cousins (Bizier, 1981). C'est d'ailleurs grâce à cette parenté que, pour l'assister auprès des enfants lors de la maladie qui devait emporter prématurément sa première femme, Téléphore Gagnon fit appel à celle qui devait devenir sa deuxième épouse et provoquer le malheur dans sa famille. Ainsi, alors qu'Emma Caron était internée à l'asile psychiatrique de Beauport, Marie-Anne Houde vivait déjà dans la maison avec Gagnon.

Du deuxième mariage naquirent quatre enfants, de 1918 à 1920: le premier mourut pratiquement à la naissance⁵; le second, dont on ignore le prénom, n'avait que six mois au moment du décès d'Aurore, en février 1920. Un simple décompte permet de constater qu'à 29 ans, et malgré deux années de veuvage, Marie-Anne Houde-Gagnon avait déjà eu huit enfants, et avait également dû s'«occuper» des trois enfants de son second mari. Quant à ses douzième et treizième enfants, des jumeaux,

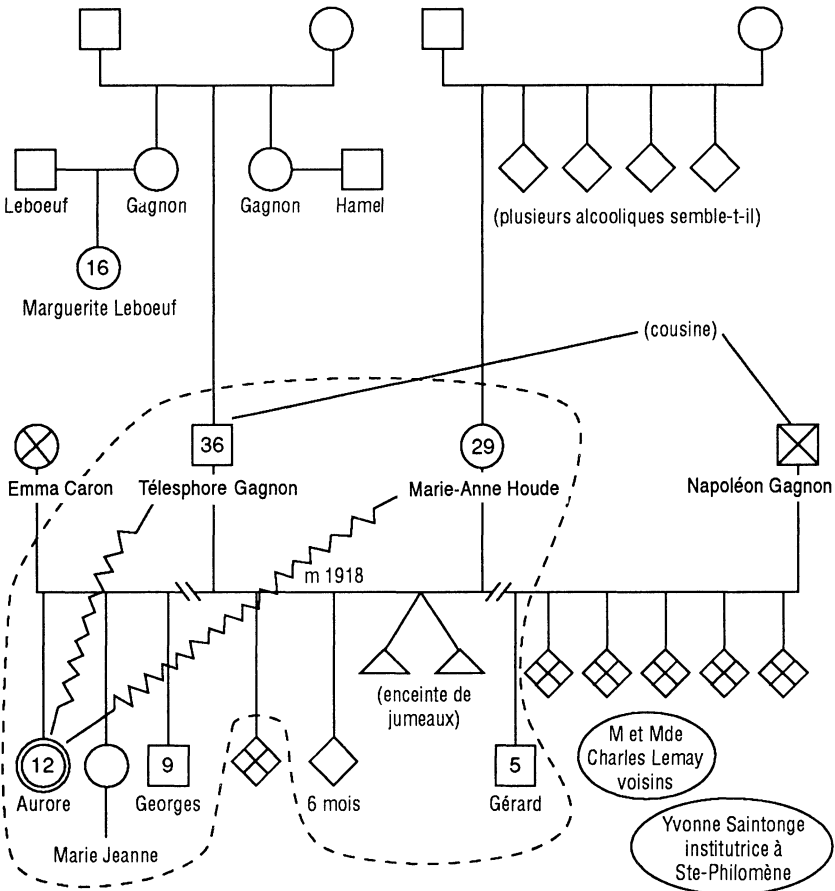


Figure 1

Généogramme de la famille immédiate d'Aurore Gagnon, de Sainte-Philomène de Fortierville, Comté de Lotbinière, en 1920.

Les carrés désignent des personnes de sexe masculin, les cercles des personnes de sexe féminin, les losanges des personnes au sexe inconnu, et les triangles des enfants non encore nés. Les figures marquées d'un «X» signifient que ces personnes sont mortes. Le trait pointillé renferme tous les membres de la famille Gagnon-Houde vivant sous le même toit au moment du décès d'Aurore. Les lignes brisées indiquent une relation conflictuelle de l'enfant, aussi bien avec son père qu'avec sa belle-mère. Les ovales renferment les noms de personnes non parentes, mais vraisemblablement très significatives dans la vie d'Aurore.

ils naîtront en prison, à l'été 1920. Cet «état intéressant», comme on désignait souvent la grossesse à Sainte-Philomène, contribuera grandement à faire commuer la sentence de mort pour le meurtre d'Aurore en emprisonnement à perpétuité. Marie-Anne Houde-Gagnon mourra en 1936, atteinte de cécité et, s'il faut en croire Mathieu cité plus haut (1990), d'une tumeur cérébrale. C'est là, en tout cas, une version plausible⁶.

Les enjeux du drame, les acteurs et les complices

Voici ce qu'en page 13, on peut lire dans *La Presse* du 19 mars 1920:

«C'est maintenant une accusation de meurtre qui pèse sur la tête de la femme de Téléspore Gagnon (Marie-Anne Houde), de Sainte-Philomène de Fortierville, comté de Lotbinière, belle-mère de la petite Aurore Gagnon.

Cette femme et son mari avaient été accusés de «manslaughter», mais vu la preuve accablante qui a été faite devant la Cour des sessions de la paix à l'enquête préliminaire, l'accusation a été changée et remplacée par une accusation de meurtre. La femme Gagnon a plaidé non coupable...»

De quoi l'accusa-t-on? Ni plus ni moins que d'avoir systématiquement martyrisé, au physique et au moral, Aurore, la fille cadette de son mari. Tout l'arsenal tortionnaire y passa: humiliations abjectes, dérision, sarcasmes, dévaluation systématique de l'enfant auprès de son père et de tout son entourage familial, scolaire, religieux et social, violences physiques graves et répétées. À l'autopsie du corps de la fillette, le médecin-légiste et son assistant dénombrèrent 54 blessures, traumatismes ou cicatrices mal guéries sur tout le corps.

La cousine paternelle d'Aurore, Marguerite Lebeuf, jeune fille de 16 ans (voir le génogramme), fut, parmi d'autres, témoin oculaire d'une certaine partie des atrocités, à l'été 1919:

«Mademoiselle Marguerite Lebeuf a raconté ensuite qu'étant allé passer quelques jours chez l'accusée, elle a eu connaissance que celle-ci battait la victime sans raison apparente. Une fois, elle l'a vue la brûler en faisant mine de lui friser les cheveux alors qu'elle avait les cheveux coupés très courts» (*Le Devoir*, 15 avril 1920, 10).

À cette nièce alors en visite chez elle, Marie-Anne Houde déclara, à propos d'Aurore: «*Je vais te montrer comment elle lave bien la vaisselle quand je la bats*» (*La Presse*, 15 avril 1920, 1).

Contrairement à ce que laissent entendre la pièce de théâtre et le film, Téléspore Gagnon et sa famille ne vivaient pas dans l'indigence. Au moment où son avocat se saisit de la terre de ce dernier pour s'assurer

du paiement de ses honoraires, on évaluait ce patrimoine à 10 000 \$. Téléspore était un homme très travailleur. Il n'était certes pas dans l'aisance, mais sa famille ne manquait de rien sur le plan matériel. Cependant, la psychologie de l'enfant et l'éducation ne semblent pas avoir été son fort. On présume, sans pourtant en être absolument certain, que c'est seulement avec l'entrée de la belle-mère dans la maison qu'Aurore devint une enfant maltraitée, une enfant martyre. Rien dans les documents disponibles, en tout cas, ne permet de supposer le contraire.

En témoignant au procès de son épouse et à propos de l'ensemble des enfants de la maison, Téléspore Gagnon affirma: «*Elle (ma femme) aimait Aurore, comme les autres enfants... comme les autres, à mon point de vue*». Quand, un mois plus tard, arriva son tour d'être jugé par ses pairs, sa propre défense ne permit plus de jeter tout le blâme sur les épaules de Marie-Anne:

«Depuis le début du procès de la marâtre, on se demande sur quelle planète vivait son mari. Comment pouvait-il ne pas réagir en voyant l'état de santé de sa fille... il faisait entièrement confiance à sa deuxième épouse et, à vrai dire, il considérait Aurore comme une enfant foncièrement mauvaise» (Bizier, 1981, 183-184).

On remarque que l'historienne que nous avons citée ne manque pas d'emprunter un style et un ton accusateurs et d'une grande émotivité, habituellement jugés incompatibles avec le compte rendu scientifique de travaux et de récits historiques. Elle eut certainement été récusée comme jurée. Il est puéril de prétendre à une quelconque neutralité objective en ce domaine. Au moment où Téléspore Gagnon était condamné à l'emprisonnement à perpétuité, *La Presse* du 5 mai 1920 titrait, en page 1: «*L'heure du châtement a sonné enfin*». «Enfin» en dit long sur l'éveil des instincts les plus obscurs en même temps que les moins avouables auxquels les médias de masse manquent rarement de concourir en semblable matière d'actualité.

Mathieu (1990, 104) prête à Téléspore Gagnon le raisonnement suivant: «Le Bon Dieu a créé l'homme pour travailler. Il (Téléspore Gagnon) travaillait dur. Il n'avait rien à se reprocher, n'aurait jamais rien à se reprocher». Cette morale simpliste — à supposer qu'elle eut bien été celle du père d'Aurore — n'explique pas tout. Personnellement, je ne vois qu'une explication à sa complicité tour à tour active et passive: son *manque total de relation*, et depuis toujours, avec sa fille. À propos de Georges, voire de Marie-Jeanne, il n'aurait jamais toléré un tel comportement de la part d'une épouse, quelle qu'elle soit. Ses autres enfants étaient des personnes pour lui. Aurore, à ses yeux, n'existait pas.

Elle n'était rien. Les deux lignes en zigzag de la figure 1 rappellent combien les relations affectives étaient mauvaises (on pourrait peut-être dire inexistantes) entre les deux parents et Aurore.

«Ne ménage pas à l'enfant la correction, si tu le frappes de la baguette, il n'en mourra pas!

Si tu le frappes de la baguette, c'est son âme que tu délivreras du shéol.»

(Proverbes, chapitre 22, versets 13 et 14; Passage des Livres Saints que le père d'Aurore se serait plu à citer)

Marie-Anne Houde-Gagnon était-elle «folle», au sens populaire du terme? Comme il arrive presque toujours dans les procès pour ce genre d'affaires criminelles, la Couronne et la Défense ont tour à tour fait entendre des experts, médecins psychiatres. Cependant, ceux-ci ne s'entendirent aucunement ni sur l'état mental de l'accusée, ni, a fortiori, sur son degré de responsabilité. Commençons par la Défense:

«J'en suis convaincu, d'après mon examen, qu'elle a présenté des troubles hallucinatoires et illusoire, c'est-à-dire entendant des choses qui n'existaient pas et se représentant des objets inexacts. En matière mentale il est important de constater ces symptômes. Car un état mental est acquis, progressif et constant, ou il y a un état toxique qui indique que la personne a l'esprit empoisonné. Ce me paraît être le cas de l'inculpée. Au sujet de son sentiment de mère, après l'avoir interrogée, lui avoir demandé si elle caressait ses enfants, elle m'a répondu que ça ne se faisait qu'une fois par année, le jour des grandes fêtes...»(Témoignage du docteur Albert Prévost, *L'Événement*, 20 avril 1920, 1).

Quant à la Couronne:

«Les docteurs Devlin, Roy et Derome corroborent le témoignage du Dr Brochu et déclarent que l'accusée est saine d'esprit» (*L'Événement*, 21 avril 1920, 1).

Comme on le sait, le jury pencha du côté de l'accusation.

Sainte-Philomène, janvier-février 1920

La paroisse de Sainte-Philomène de Fortierville, près de Deschailons, est située à environ 70 kilomètres de Québec, sur la rive sud du Saint-Laurent. Les paysans et villageois québécois de 1920 mènent une vie beaucoup plus rude que ceux d'aujourd'hui. Le niveau d'instruction est, en général, extrêmement primaire. Il s'agit d'un tout petit village, non pas de vieille bourgeoisie, mais d'un récent village de colonisation. La conscience parentale, et notamment la conscience paternelle, n'est certainement pas ce qu'elle est maintenant. Le recours à la force physique, voire à la violence, pour contrôler le comportement de l'enfant ne déclenche pas la même réprobation sociale qu'il déclencherait de nos jours, spécialement depuis les vingt dernières années au Québec.

En tant qu'autorité morale et sociale du village, le curé sait, mais *il se tait*. Il enseigne lui-même la primauté de l'autorité paternelle et le caractère foncièrement privé de la société familiale. Quand il le faut, il tape les enfants au catéchisme. Il a rencontré Aurore à maintes reprises, jusqu'aux derniers jours de la vie de l'enfant, mais il n'a rien fait pour que cessent les mauvais traitements. Le silence est toujours le complice qui accompagne les cas d'abus d'enfants (voir, à ce propos, Kempe et Kempe, 1978; Fournier, 1988; etc.), qu'il s'agisse d'abus moraux, physiques ou sexuels.

Aurore Gagnon ne fut, hélas, ni la première ni la dernière enfant maltraitée par ses parents immédiats. Au moment même des procès Houde-Gagnon à Québec, les journaux québécois entretenaient leurs lecteurs de Minnie Gallander, jeune fille de New York, également maltraitée par son père et sa belle-mère (*La Presse*, 13 avril 1920, 7). Aujourd'hui encore (par exemple Lacayo, 1989; Brassard et al., 1987; *La Presse*, 10 octobre 1989, etc.), les médias continuent de rapporter aussi périodiquement des histoires dont l'atrocité ne le cède en rien à celles du passé. Ce qui distingue essentiellement le cas d'Aurore de la majorité des cas semblables, c'est en quelque sorte la pérennité de sa notoriété. Autant le silence a entouré les faits au moment où ils se produisaient, autant ces faits ont fait l'objet de publicité par la suite, *mais trop tard*. De ce point de vue également, Aurore est beaucoup plus qu'un événement: c'est un symbole et un prototype.

Comme c'est presque toujours le cas en pareilles circonstances, qu'il s'agisse de mauvais traitements d'origine familiale ou même d'origine institutionnelle (voir, par exemple, Gill 1991), le silence autour de ce qui arrive à la fillette est général. Ici, Téléshore Gagnon sait. Les voisins ne peuvent pas ne pas savoir:

«Trois jours avant la mort d'Aurore Gagnon, le témoin (Mme Exilda Lemay, voisine) alla la voir. Elle la trouva couchée sur un grabat, dans une chambre très malpropre. Elle avait les mains couvertes de plaies et difformes, les pieds et les jambes de même que la figure remplis de blessures, et elle portait aussi des blessures au-dessus des yeux (...). Voyant l'état de l'enfant, Mme Lemay a dit à l'accusée qu'il était grand temps de faire venir le médecin, que l'enfant allait mourir. La femme Gagnon lui a dit que cela n'était pas nécessaire, qu'il suffisait de téléphoner au médecin pour qu'il envoyât des remèdes. Elle ajouta aussi de ne pas mentionner que c'était pour Aurore» (*La Presse*, 15 avril 1920).

Le curé aussi et, très probablement, l'institutrice savent. Pourtant, personne ne dit rien alors qu'il en est encore temps. Et même après le décès d'Aurore, le curé ne peut se résoudre à la dénonciation:

«M. le curé de Fortierville annonce à ses paroissiens qu'il va peut-être rendre témoignage (ce qu'il n'a d'ailleurs pas fait)... Annonçant son départ pour Québec, il s'est recommandé aux prières de ses paroissiens. Il désire consulter son Ordinaire avant de rentrer dans la boîte aux témoins» (*L'Événement*, 19 avril 1920, Extra).

En somme, personne ne parle et ne dénonce, sauf le médecin traitant, mais trop tard. Ayant constaté le décès d'Aurore, celui-ci rédige alors un télégramme qu'il adresse à l'un des procureurs de la Couronne de Québec:

«Monsieur,

Je, soussigné, médecin résidant à Saint-Jacques de Parisville, crois de mon devoir de vous faire la déclaration qui suit.

J'ai été, ce 12 février, appelé par téléphone auprès de Aurore Gagnon, fille de Téléphore Gagnon, cultivateur de Sainte-Philomène de Fortierville, laquelle, disait-on, était en danger de mort.

M'y étant rendu sur-le-champ, j'ai trouvé la petite malade dans le coma, couverte de blessures étranges, avec, à la tête, un épanchement sous-cutané abondant. Au témoignage de la mère, l'enfant était malade depuis au moins 15 jours, sans qu'aucun médecin n'ait été appelé.

Je fais cette déclaration en toute conscience, laissant à votre initiative de déterminer ce qu'il y a à faire en pareil cas.

...

A. Lafond, M.D.»

Le style ampoulé du médecin ne peut nous faire oublier que sa missive arrive décidément trop tard! De nos jours, la *Loi sur la protection de l'enfant* (Gouvernement du Québec, 1979) l'inciterait peut-être à écouter sa conscience et à faire son devoir pendant qu'il en est encore temps.

Le Québec rural et le romantisme sociologique

Il est bien certain que les seules explications de la psychologie dynamique ne sauraient rendre compte d'événements comme ceux qui se sont déroulés dans cette ferme québécoise, de 1918 à 1920. C'est un peu pourquoi Weinmann, par exemple, a récemment procédé (1990) à une analyse sociopsychanalytique de l'impact qu'ont eu sur le public québécois d'abord la pièce de théâtre (d'un auteur aujourd'hui oublié), puis le film de Bigras. Il voit dans ce dernier un «... *condensé fantasmatique du «roman familial» du peuple québécois, projection imaginaire de l'histoire vécue, subie par le Canadien français*» (Weinmann, 1990, 28).

Toujours selon Weinmann, l'Aurore du film n'aurait jamais accepté de considérer l'«autre», la méchante, comme «maman». C'est d'ail-

leurs ce qui l'aurait perdue. Le film laisse entendre que l'enfant ressemblait beaucoup à sa mère; la chose renforce la logique du film, mais, sur la base de renseignements et des documents actuellement disponibles, rien ne permet de le confirmer. Weinmann suppose également qu'un conflit de rivalité fraternelle était toujours possible entre Aurore et le fils de sa marâtre. De toute façon, on peut douter que ce soit le refus de considérer sa belle-mère comme sa mère, et de l'appeler «maman», qui ait déclenché l'agressivité que l'on sait. L'inverse paraît de loin plus vraisemblable.

Au surplus, et toujours pour le public spectateur de 1952, le régime totalitaire imposé par la belle-mère, c'est beaucoup la «grande noirceur» des Québécois. En tout cas, Aurore est certes une martyre, puisqu'elle témoigne; c'est même une martyre-symbole. Elle témoigne non pas à l'aide de la parole, ce qui lui est interdit, mais justement par le silence qu'elle doit maintenir sur ce qu'elle endure, pour que la vérité n'éclate pas et pour que sa famille et ses proches demeurent le plus longtemps possible dans l'obscurité et l'ignorance.

Cette interprétation, où Weinmann rapproche l'histoire récente du Québec et le «roman familial» d'Aurore, apparaît fantaisiste et, qui plus est, totalement anachronique. L'Union nationale et son «chef» Maurice Duplessis n'ont rien eu à voir avec des événements de trente années antérieurs. Les deux séries d'événements participent, à la rigueur, à un certain zeitgeist d'obscurantisme, en 1920 comme en 1946 (Véronneau, 1987).

Le film *Aurore, l'enfant martyre* de Bigras est sorti en salles au moment où le Québec s'urbanisait massivement, rejetant son côté campagnard, «habitant», ses valeurs traditionnelles. Encore aujourd'hui, il est extrêmement difficile de lire les journaux de l'entre-deux-guerres, les journaux d'avril 1920 par exemple, sans ressentir une certaine gêne et même une certaine agressivité envers le parler populaire d'alors, les réactions, les attitudes générales vis-à-vis de l'éducation et des enfants.

Pour en revenir aux faits, il s'agit moins d'excuser que d'expliquer et de *comprendre*. Comprendre ce qui a bien pu se passer, tout spécialement de septembre 1918 à février 1920, non seulement dans le psychisme de plus en plus égaré de Marie-Anne Houde-Gagnon, mais encore dans son univers immédiat, dans sa famille, dans son village et même, d'une certaine façon, dans sa province rurale. On voit mal, d'ailleurs, quel scénario pourrait pour réussir à rendre sympathique la marâtre aux yeux de tout un chacun. Je préconise seulement, dans un effort de compréhension, l'usage de la méthode d'analyse systémique (Bélanger, 1982; Garborino et Gilliam, 1981; Collard, 1988; Foucault, 1973; Fromm, 1975; Gaudreau, 1989a, 1989b; Leduc, 1988).

À cet égard, les renseignements réunis au tableau 1 constituent autant de circonstances contextuelles, sinon atténuantes; des circonstances au moins contributives à l'explication du déclenchement des pulsions destructrices qu'on connaît. Les événements 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, et 9 notamment (voir tableau 1), auraient dû en leur temps, dans une société civile et religieuse moins fermée, constituer autant de signaux d'alerte du péril physique et psychologique qu'Aurore Gagnon, et jusqu'à un certain point les autres enfants Gagnon, couraient. La qualité exceptionnellement mauvaise des relations parents-enfants aurait dû constituer un signal d'alerte pour le milieu immédiat (Stacey et Shupe, 1983; Crittenden et Ainsworth, 1989). Encore aujourd'hui, hélas, cette lecture préventive de signaux avant-coureurs n'est pas chose évidente pour tous. Un cas de sadisme aussi barbare pourrait-il se reproduire? Assurément, et à n'en pas douter, si un ensemble de circonstances équivalentes étaient réunies.

L'Aurore de notre banal quotidien

En terminant cette sombre narration, j'ai acquis deux convictions principales: tout d'abord, un ensemble de circonstances mésologiques similaires se présentant à nouveau, et les diverses personnalités d'un milieu familial s'y prêtant le moins, le drame d'Aurore Gagnon pourrait parfaitement se reproduire de nos jours; d'ailleurs, il se reproduit effectivement assez souvent. Ensuite, le comportement sadique de la marâtre de Sainte-Philomène est sans conteste inexcusable, incompréhensible et impardonnable aux plans moral, légal et social. Ce n'est certes ni au confessionnal ni au tribunal qu'il faut tenter de le comprendre.

En matière d'horreurs faites aux enfants et aux personnes en général, notre fin de siècle urbain et technologique ne le cède en rien aux années 1920 du Québec rural. À l'heure actuelle, on ne peut guère soutenir que la violence domestique ait significativement diminué. Il n'est pas exagéré d'affirmer que, tant et aussi longtemps que la recherche-action n'aura pas trouvé de moyens de prévention plus efficaces que ceux dont on dispose présentement, de nombreux enfants continueront d'être des victimes innocentes d'adultes chez qui le comportement violent constitue la réponse instinctive et habituelle aux difficultés de vivre.

Tableau 1

**Chronologie de faits importants dans la vie de la famille
Houde-Gagnon de 1916 à 1920**

-
1. *De 1916 à septembre 1918*: Durant la maladie de leur mère, Emma Caron-Gagnon, les deux années, Marie-Jeanne et Aurore, habitent chez leurs grands-parents maternels Leclerc, alors que Georges vit chez les voisins Lemay de Sainte-Philomène. Les trois enfants échappent ainsi durant cette période, et spécialement durant les huit premiers mois de 1918, à l'influence et aux agissements de leur future belle-mère.
 2. *Septembre 1918*: Les enfants reviennent vivre à la maison avec leur père et sa nouvelle épouse, enceinte pour la septième fois.
 3. *De la mi-novembre 1918 à janvier 1919*: L'école paroissiale de Sainte-Philomène est fermée, comme mesure prophylactique à l'épidémie de grippe espagnole. Marie-Anne Houde-Gagnon, enceinte, a donc constamment la charge de six enfants dont l'année n'a que 12 ans.
 4. *Été 1919*: Marguerite Leboeuf, 15 ans, cousine paternelle d'Aurore, séjourne à la maison et prodigue soins et réconfort moral à l'enfant martyr. Elle assiste alors à des scènes de torture.
 5. *Septembre 1919*: Aurore passe environ 10 jours dans un hôpital de Québec, où on la soigne pour blessures et infections au pied, ainsi que pour faiblesse générale. Aucune enquête sérieuse n'est faite sur l'origine exacte de ces blessures.
 6. *Octobre 1919*: Aurore commence à s'absenter régulièrement de l'école.
 7. *Novembre 1919*: Marie-Anne Houde-Gagnon est enceinte pour la huitième fois.
 8. *Novembre 1919 au 12 février 1920*: La fureur destructrice et maintenant démente de Marie-Anne Houde-Gagnon atteint son comble. C'est à cette période qu'interviennent les épisodes horriblement célèbres du tisonnier, de l'absorption forcée de savon, et des blessures graves au cuir chevelu de l'enfant.
 9. *Le 11 février 1920*: Marie-Jeanne Gagnon s'absente de l'école. La famille reçoit la visite des voisins Lemay et d'autres personnes du village.
 10. *Le 12 février 1920*: Aurore Gagnon meurt. Le médecin qui constate son décès envoie un rapport par télégraphe à un procureur de la Couronne de Québec. Le lendemain, Téléphore Gagnon et son épouse sont mis en état d'arrestation.
-

Sources: Journaux d'époque (voir bibliographie); Bizier, 1981; Mathieu, 1990.

NOTES

1. L'auteur remercie le professeur Jacques Langevin, de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, d'avoir réalisé le génogramme (figure 1) de la famille Caron-Houde-Gagnon et, peut-être avant tout, pour son encouragement indéfectible durant toute cette année où se poursuit sa recherche.
Il remercie également l'historien Jacques Lacoursière de sa précieuse collaboration dans la sélection et la cueillette des documents d'époque, de même que l'historien P. Véronneau, de la Cinémathèque québécoise.
2. Les noms, lieux et circonstances des événements appartiennent depuis longtemps au domaine public. C'est pourquoi ils sont rapportés tels quels; d'autant que le temps a fait son œuvre impitoyable...
3. Pour nous mettre dans l'ambiance de l'époque, rappelons qu'en 1920, l'Allemagne parlait encore du Kaiser, l'ex-empereur Guillaume II. La grippe qui sévissait alors à Montréal et dans l'ensemble de l'Amérique du Nord rappelait aux familles déjà décimées par la grippe espagnole de récents et bien inquiétants souvenirs. Le paquet de dix cigarettes anglaises Milbank se vendait 0,15 \$, et, une lettre postée au Canada coûtait 0,02 \$! Sans aucun doute à l'occasion de la Semaine sainte, *Le Devoir* de mars et d'avril 1920 faisait la publicité de nouveaux disques «10 pouces» («La Voix de son Maître») d'Enrico Caruso: *Les Rameaux* de Fauré, *Stabat Ataler* de Rossini, etc. «Ruiné, l'Homme aux Loups de Freud trouve un modeste emploi dans une compagnie d'assurance» (Jaccard, 1973, 151).
4. En l'occurrence, des renseignements sur les causes exactes de tant de décès en bas âge s'imposeraient! De même, en ce qui concerne celui de l'enfant né du deuxième mariage du couple Houde-Gagnon, on ne peut manquer, sans plus d'informations, de laisser courir notre imagination. La pièce de théâtre et l'adaptation cinématographique de Bigras vont même jusqu'à imaginer que la marâtre aurait empoisonné la mère d'Aurore, pour épouser son mari. Mathieu (1990), quant à lui, insinue qu'elle laissait la fenêtre ouverte par grand froid d'hiver pour qu'Emma meure «des poumons».
5. On mourait décidément beaucoup en bas âge dans cette famille. Il faut toutefois replacer le fait dans le contexte des fréquences de mortalité infantile de l'époque. Selon *Statistique Canada* (1977), la mortalité néonatale et postnéonatale, pour l'ensemble du Canada, a chuté, de 1936 à 1974, de 78 à 17 pour 1000 naissances vivantes. Dans le Québec catholique et rural, on s'exprimait souvent ainsi: «J'ai eu onze enfants, huit vivants». Les pierres tombales des cimetières québécois parlent encore de tous ces bébés morts avant d'avoir vécu. On ne dispose pas de données statistiques de mortalité infantile au Canada pour les années qui nous intéressent. «À Montréal entre 1929 et 1939, la mortalité infantile était de 37,7% avant un an à la Miséricorde (...), ce qui est considérable, mais peu inhabituel en ce qui concerne les institutions pour l'enfance abandonnée» (Collard, 1988, 107).

6. Elle fut incarcérée au pénitencier, section des femmes, de Kingston, Ontario. Selon Mathieu (1990), Marie-Anne Houde aurait eu une ménin-gite à l'âge de 12 ans. À 16 ans, elle aurait souffert de bourdonnements et de douleurs du côté gauche de la tête. Elle aurait eu, au cours de sa jeunesse, des céphalées fréquentes. Tout ceci accrédite évidemment l'hypothèse d'une étiologie neuropathologique au comportement sadique furieux. Les registres de sépulture du cimetière, qui s'appelle maintenant le Repos Saint-François-d'Assise, indiquent au 13 mai 1936, l'inhumation de *Marie Houde*, épouse de Téléphore Gagnon, décédée le 12 mai 1936, à l'âge de 46 ans. Témoin à l'inhumation: Gérard Gagnon (sans aucun doute son propre fils né de son premier mariage) et J.A. Bouchard (de la maison funéraire). Un service funèbre eut lieu à l'Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus.
- Quant à Téléphore Gagnon, il aurait, toujours selon Mathieu (1990, 460), purgé «5 ans de sa peine de prison à vie. Atteint d'une tumeur à la gorge, il fut libéré. Opéré, il guérit. Il s'installa à Fortierville où il reçut bon accueil et mena une vie exemplaire. Un troisième mariage avec *Marie-Laure Habel* lui donna un enfant qui ne survécut pas. Il mourut en 1961 à l'âge de 73 ans et repose au cimetière de l'endroit».

RÉFÉRENCES

- ADORNO, T.W., FRENKEL-BRUNSWIK, E. et al., 1950, *The Authoritarian Personality*, Harper and Row, New York.
- BÉLANGER, H., 1982, *L'enfance maltraitée: synthèse des modèles explicatifs*, mémoire de maîtrise inédit, Université de Montréal.
- BELLEMARE, D., 1986, La mélancolie et le banal, *Dérives*, n° 52, 7-24.
- BERTRAND, M.-A., 1979, *La femme et le crime*, L'Aurore, Montréal.
- BIZIER, H.-A., 1981, Aurore Gagnon, l'enfant-martyre in *La petite histoire du crime au Québec*, Stanké, Montréal, 180-185.
- BOULAIS, J.-F., 1986, *Loi annotée sur la protection de la jeunesse*, Comité de la protection de la jeunesse et Société québécoise d'information juridique, Montréal.
- BRASSARD, M.R., GERMAIN, R., HART, S.N., 1987, *Psychological Maltreatment of Children and Youth*, Pergamon Press, Pergamon General Psychology Series, New York.
- BRAUNER, A., BRAUNER, F., 1986, *L'enfant déréel. Histoire des autismes depuis les contes de fées. Fictions littéraires et réalités cliniques*, Privat, Toulouse, 33-47.
- BRETTON, A., 1964, *Nadia*, Gallimard, Paris, 18.
- BRISSET, C., 1988, Enfances saccagées, *Le Monde diplomatique*, août, 21.
- BRISSET, C., 1986, Protéger les plus faibles, *Le Monde diplomatique*, janvier, 11.

- BYRON, E., VAUGHN, B., 1981, Failure of «bond formation» as cause of abusive, neglect and maltreatment, *American Journal of Orthopsychiatry*, 51, 1, 78-84.
- CAILLE, P., REY, Y., 1988, *Il était une fois... du drame familial au conte systémique*, Les Éditions ESF, Paris.
- CAUFRIEZ, D., FRYDMAN, M., 1986, Contribution à l'étude de l'enfant battu: la perception des images parentales, *Enfance*, 39, 4, 379-391.
- CHANSEAU, J.-C., 1986, Des coups ordinaires..., *L'information psychiatrique*, 62, 1, 29-34.
- COLLARD, C., 1988, Enfants de Dieu, enfants du péché: anthropologie des crèches québécoises de 1900 à 1960, *Anthropologie et sociétés*, 12, 2, 97-123.
- COQUET, J., 1976, *La justice poursuivant le crime*, «Le procès de Liège: un Himalaya de problèmes de conscience», Presses de la Cité, Paris, 181-219.
- CRITTENDEN, P.M., AINSWORTH, M.D.S., 1989, Child maltreatment and attachment theory in Cicchetti, D., Carlson, Y, eds., *Handbook of Child Maltreatment*, Cambridge University Press, New York, 432-463.
- DELTAGLIA, L., 1976, *Les enfants maltraités*, Éditions sociales françaises, Collection pratiques sociales, Paris.
- DESCHAMPS, M.-T., et al., 1983, Le devenir des enfants maltraités, Étude psychologique, sept à douze ans après les sévices, *Neuropsychiatrie de l'enfance*, 30, 12, 671-679.
- DUBÉ, R., SAINT-JULES, M., 1987, *Protection de l'enfance, réalité de l'intervention*, Gaëtan Morin, ed., et Fondation des enfants maltraités du Québec, Montréal.
- FOUCAULT, M., ed., 1973, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle* présenté par Michel Foucault, Gallimard, Collection Archives, Paris.
- FOURNIER, F., ed., 1988, *Cultures et foi*, nos 124-125, 44-45.
- FREUD, S., 1908, Caractère et érotisme anal in Freud, S., 1973, *Névrose, psychose et perversion*, Presses universitaires de France, Paris, 143-148.
- FREUD, S., 1919, *L'inquiétante étrangeté*, traduction française publiée en 1985 par Gallimard, Collection Folio Essai, Paris, 211-263.
- FREUD, S., 1919, Un enfant est battu, Contribution à la connaissance de la genèse des perversions sexuelles in *Névrose, psychose et perversion*, Presses universitaires de France, Paris, 219-243.
- FREUD, S., 1962, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Gallimard, Collection Idées, texte définitif de 1924, Paris.
- FROMM, E., 1975, *The Anatomy of Human Destructiveness*, Fawcett Publications, Greenwich.

- GARBARINO, J., 1977, The human ecology of child maltreatment. A conceptual model for research, *Journal of Marriage and the Family*, 721, 735.
- GARBARINO, J., GILLIAM, G., 1981, *Understanding Abusive Families*, Lexington Books, D.C. Heath and Company, Lexington.
- GAUDREAU, J., 1980, Le caractère nécrophile chez des collégiens de Montréal, *Revue québécoise de psychologie*, 1, 3, 3-11.
- GAUDREAU, J., 1982, L'ambiguë notion d'enfant, *Canadian and International Education*, II, 2, 5-26.
- GAUDREAU, J., 1989a, Et si Kaspar Hauser revenait... Considérations sur la notion d'éducabilité, *Sauvegarde de l'enfance*, 44, 2, 134-144. Cet article a d'abord été publié, en version italienne, sous le titre de «Se Kaspar Hauser ritornasse... Considerazioni sulla nozione di educabilità», dans *Conoscere l'handicap*, 1988, n° 4, 17-25.
- GAUDREAU, J., 1989b, Les deux familles de Martin Kallikak, ou le retour de l'hérédité dans les affaires de l'éducation, *Repères, essais en éducation*, 12, 45-62.
- GAUDREAU, J., 1990, Handicap et sentiment d'abandon dans trois contes de fées: le petit Poucet, Hansel et Gretel, Jean-mon-Hérisson, *Enfance*, 4, 395-404.
- GAUDREAU, J., CANEVARO, A., 1990, *L'éducation des personnes handicapées, hier et aujourd'hui*, Université de Montréal, Faculté des sciences de l'éducation, Montréal.
- GERBER, G., ROSS, C.J., ZIGLER, E., eds, 1980, *Child Abuse. An Agenda for Action*, Oxford University Press, New York.
- JACCARD, R., 1973, *L'homme aux loups*, Éditions Universitaires, Collection Psychothèque.
- KEMPE, R.S., KEMPE, C.H., 1978, *L'enfance torturée*, Mardaga, Bruxelles.
- LACAYO, R., 1989, A question of responsibility, Joel Steinberg is guilty, but there are also at fault, *Time*, 13 février, 54.
- LEDUC, A. et al., 1988, *L'histoire d'apprentissage d'une enfant «sauvage»*, Behaviora, Brossard.
- MALSON, L., 1964, *Les enfants sauvages, mythe et réalité*, suivi de *Mémoire et rapport sur Victor de l'Aveyron*, Union Générale d'Éditions, Collection 10/18, Paris.
- MANCIAUX, M., DESCHAMPS, J.P., 1974, Les familles vulnérables, *Pédiatrie sociale et préventive*, 19, 79-83.
- MARTIN, G.M., 1977, *Étude des caractéristiques des enfants maltraités et des personnes abusives au Québec*, Gouvernement du Québec: Comité de la protection de la jeunesse.
- MARTIN, G.M., MESSIER, C., 1982, *L'enfance maltraitée... ça existe aussi au Québec*, cahier synthèse, Gouvernement du Québec, Comité de la protection de la jeunesse.

- MASSÉ, R., 1989, Le support au rôle parental et la prévention de la violence faite aux enfants, *Apprentissage et socialisation*, 12 1, 59-64.
- MASSÉ, R., 1990, Évaluation critique de la recherche sur l'étiologie de la violence envers les enfants, *Santé mentale au Québec*, XV, 2, 107-128.
- McLAREN, J., BROWN, R.E., 1989, Les problèmes des enfants victimes de mauvais traitements et de négligence, *Santé mentale au Canada*, septembre, 1-6.
- McGOLDRICK, M., GERSER, R., 1985, *Genograms in Family Assessment*, W.W. Norton, New York.
- MEYER, P., 1977, *L'enfant et la raison d'État*, Éditions du Seuil, Paris.
- MILLER, A., 1984, *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Aubier, Paris.
- MOORE, T., HAMMOND, L., PEPLER, D., WADELL, J., WEINBERG, B., WEISER, L., 1990, Recherches sur les enfants issus de familles violentes, *Santé mentale au Canada*, 38, 2-3, 22-25.
- PUYUELO, R., 1984, Le petit Poucet... et le pain quotidien, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 32 (5-6), 259-262.
- SOULAYROL, R., 1988, Plaidoyer pour les parents battant leurs enfants, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 36, 4, 155-162.
- STACEY, W., SHUPE, A., 1983, *The Family Secret. Domestic Violence in America*, Beacon Press, Boston.
- STARR, R.H., 1979, Child Abuse, *American Psychologist*, 34, 10, 872-878.
- STATISTIQUE CANADA, 1977, *Perspectives Canada II*, tableau 4.2, 67.

Journaux quotidiens d'époque

- LA PRESSE, 1920, 19 mars, p. 13; 13 avril, p. 7; 14 avril, pp. 1 et 23; 15 avril, pp. 1 et 21; 5 mai, p. 1; 11 mai, p. 2.
- LE DEVOIR, 1920, 15 avril, p. 10; 16 avril, p. 1; 17 avril, p. 1; 22 avril, p. 8; 26 avril, p. 5; 27 avril, p. 1.
- L'ÉVÈNEMENT, 1920, 17 avril, p. 1; 18 avril, p. 1; 19 avril, page Extra; 20 avril, p. 1; 21 avril, pp. 1, 3 et Extra; 22 avril, pp. 1 et 3; 23 avril, page Extra; 24 avril, p. 1; 26 avril, pp. 1, 3 et Extra; 27 avril, pp. 1, 3 et Extra; 28 avril, page Extra; 29 avril, p. 1; 29 avril, p. 6.

Autres documents consultés

- BIGRAS, J.-Y., 1951-1952, *Film* intitulé: «La petite Aurore l'enfant martyr», Collection Cinémathèque québécoise. Ce film est distribué dans plusieurs clubs vidéo de Montréal, en format VHS.
- GILL, P., 1991, *Les enfants de Duplessis. L'histoire vécue d'Alice Quinton, orpheline enfermée dans un asile à l'âge de 7 ans*, Libre Expression, Montréal.

- HUBERT, P., *Roman* vendu à l'époque 0,25 \$, intitulé: «Aurore, la petite persécutée», aux Éditions du Lapin, cité par Victor-Lévy Beaulieu, 1974, *Manuel de la petite littérature au Québec*, Éditions VLB, Montréal.
- LA PRESSE, Montréal, 1989, Déficiant mental marqué au fer rouge: pas de poursuites, 10 octobre.
- LE BLANC, A., PETITJEAN, L., ROLLIN, H., 1982, *Pièce de théâtre, Aurore l'enfant martyre, histoire et présentation de la pièce*, VLB Éditeur, Montréal.
- LEVER, Y., 1988, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Boréal, Montréal.
- MATHIEU, A., 1990, *Roman* intitulé: *Aurore, une histoire vécue*, Éditions du Cygne, St-Eustache.
- REGISTRES du Repos Saint-François-d'Assise, Cimetière de l'Est, Montréal-Est.
- VÉRONNEAU, P., 1987, *Cinéma de l'époque duplessiste*, Cinémathèque québécoise, Montréal.
- WEINMANN, H., 1990, *Cinéma de l'imaginaire québécois. De la petite Aurore à Jésus de Montréal*, Hexagone, Montréal, *La petite Aurore: la «pharmacie» mortelle d'un Québec naissant*, 27-50.

«Aurore, l'enfant martyre» Essay on battered children

ABSTRACT

This article draws on the sad story of Aurore Gagnon, a battered child raised in rural Québec and whose turmoil was dramatized on film. By elaborating on this symbol, the author is able to generate, at least in a systemic perspective, a number of issues and outlooks that go far beyond the generalities usually associated with this tale. For instance, there is ample evidence showing that the behaviour of Aurore's stepmother, aberrant as it may be, is largely caused by a set of environmental circumstances. Of course, today's social conditions hardly resemble those of the past. Yet, given the conjunctions of certain factors, children, who are nevertheless our most valuable asset, continue to be in danger in the presence of their very own parents.